

DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II A S.E. IL SIGNOR HENRYK KUPISZEWSKI, NUOVO AMBASCIATORE DI POLONIA PRESSO LA SANTA SEDE*

Sabato, 16 giugno 1990

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que je reçois les Lettres de Créance qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République polonaise près le Saint-Siège.

Vous recevez, en vertu de cet Acte, la noble mission de représenter la Pologne, de maintenir et de renforcer les relations entre ce pays – si cher au Pape – et le Saint-Siège.

Je suis profondément reconnaissant pour les paroles qui m'ont été adressées et en particulier pour le salut transmis au nom de Monsieur le Président, le Général Wojciech Jaruzelski. Je vous demande de même de lui transmettre mes meilleurs vœux de travail fructueux pour le bien de toute la nation polonaise.

2. Les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la République polonaise ont repris depuis quelques mois. Comme il a déjà été dit à une autre occasion, cela représente une étape historique importante, car elle est le fruit de changements positifs qui se vérifient actuellement dans notre patrie. La Pologne a repris le chemin du pluralisme politique, de la liberté religieuse et de la démocratisation de la vie sociale. Nous assistons au commencement d'un grand processus: celui de la renaissance d'une riche restauration spirituelle, morale, économique et culturelle de notre peuple qui a tant souffert au cours de son histoire. Ce peuple est actuellement l'objet et le témoin, et, en même temps, l'architecte de ces changements. Le développement positif de ce processus irréversible dépendra essentiellement de la collaboration et de la solidarité de tous.

Nous savons quel chemin le peuple a dû parcourir afin de reconquérir sa subjectivité.

Nous connaissons également l'histoire de la normalisation des relations entre le Saint-Siège et la Pologne, histoire difficile qui a connu des étapes de rapprochement réciproque pour finir par élaborer une formule de contacts permanents bilatéraux.

3. La Pologne est un pays chrétien qui a noué, dès le début de son histoire, des relations étroites, sur le plan diplomatique aussi, avec Rome, d'abord à travers les légats papaux envoyés par le Saint-Siège à l'occasion des événements les plus importants, et, plus tard, à partir de la moitié du XVIème siècle, à travers le Nonce. Il en fut ainsi jusqu'en 1939, où les opérations militaires ont interrompu le cours des relations officielles avec le Saint-Siège. En 1945, les pactes en vigueur depuis des siècles ont été rompus unilatéralement.

La période triste et humiliante de la persécution de l'Église et de la tentative de déraciner l'autorité du Saint-Siège, s'inscrit donc dans l'histoire polonaise de l'après-guerre. Cette phase a été marquée par un conflit violent. Il faut rappeler ces faits pour rendre justice à l'histoire.

Dans votre discours, vous avez rappelé que des temps nouveaux s'ouvrent pour la Pologne, que nous nous trouvons face à des devoirs multiples et très complexes, et que nous devons dès à présent nous empresser de résoudre les questions qui sont aujourd'hui pour nous les plus importantes.

4. Vraiment, après tant d'efforts, la Pologne tourne une nouvelle page de son histoire. Il convient à présent de l'écrire et de s'efforcer de construire une nouvelle histoire de la Pologne au seuil du troisième millénaire. La situation connaît un changement radical. Mes compatriotes ont besoin de lumières nouvelles, d'une nouvelle sagesse, de nouveaux comportements, et d'une nouvelle solidarité. Cette nouvelle page de l'histoire doit décrire l'union intérieure du peuple polonais, fort de l'unité et de la solidarité qui jaillissent de l'esprit chrétien, du patriotisme profond et du sens de responsabilité envers Dieu et envers l'histoire.

La Pologne du futur est le pays de la justice, de la vraie liberté, où tous les citoyens s'unissent autour du bien commun.

5. De nombreuses difficultés se présentent pour écrire cette nouvelle page de l'histoire polonaise. Mais je tiens à vous assurer que l'Église et le Saint-Siège désirent apporter leur collaboration à la nation et aux autorités polonaises, de même que le gouvernement et la nation désirent collaborer avec l'Église. C'est le souhait qu'a clairement exprimé le Président du Conseil des Ministres polonais M. Tadeusz Masowiecki, à l'occasion du discours inaugural qu'il a prononcé le 12 septembre 1989. La Constitution pastorale: «Gaudium et Spes» sur l'Église dans le monde contemporain définit clairement le caractère de cette collaboration: «La communauté politique et l'Église... sont, toutes deux, quoique à des titres divers, au service de la vocation personnelle

sociale et des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération, en tenant également compte des circonstances de temps et lieu» (n. 76).

Ces modalités contribuent à accélérer la saine collaboration qui naît de la confiance, de la bonne volonté et du respect réciproque des droits de chacune des parties. Dans sa dimension existentielle et transcendantale, l'homme est un point de rencontre entre l'Église et la communauté politique.

Le gouvernement polonais peut compter non seulement sur la collaboration mais également sur l'aide de l'Église. La Pologne a besoin de cette aide, en particulier dans le domaine de la formation et du rétablissement des valeurs morales qui se sont tant relâchées. Le développement moral de l'homme est le fondement de la prospérité de toute la nation. Cela concerne le développement de la sensibilité de la conscience, le sens de responsabilité individuelle et collective, le renouvellement de la famille, la nouvelle éthique du travail, le comportement en vue du bien commun, l'unité dans l'activité sociale et politique, la restitution à l'homme du sens de sa dignité personnelle.

Non seulement l'Église suit avec intérêt et approuve la politique extérieure actuelle du gouvernement polonais, mais elle appuie également cette politique dans la mesure du possible et dans les limites de sa mission spécifique. Il convient de souligner la contribution du gouvernement à la construction du nouvel ordre international au sein de l'Europe et dans le monde.

6. La reconnaissance définitive des frontières occidentales de la Pologne est un problème de grande importance pour l'avenir de la Pologne libre et démocratique dans le cadre de la communauté des peuples et des nations européennes. De même, la solidarité des pays riches et développés constitue une aide fondamentale pour lancer la Pologne sur la nouvelle voie. Ce moment décisif exige également une bonne volonté dans la prise de conscience et dans l'effort visant à résoudre le problème - épineux de la dette extérieure. La solution de ces problèmes difficiles ne doit pas s'attacher exclusivement aux catégories économiques, il faut également prendre courageusement en considération les raisons morales et historiques de la nation polonaise, sa fidélité aux idéaux chrétiens et humains, et sa défense, au prix de sacrifices énormes. Ce comportement s'inspirait de la célèbre devise: «pour notre liberté et la vôtre».

L'Église, consciente de sa mission à l'égard de l'homme et des nations, ne vise pas à s'entremettre dans la vie politique et sociale, mais désire, dans le cadre de son mandat, indiquer quelles sont les motivations qui viennent de l'Évangile et de la foi. Les motivations qui contribuent à unir les cœurs et les esprits dans la construction d'une société saine, forte et tolérante, capable de résoudre les conflits sur la voie du dialogue, d'une société ouverte à l'homme, ainsi qu'à l'Europe et au monde sur le plan des relations internationales. L'Église souhaite apporter son soutien à tous les efforts et à toutes les initiatives qui visent au bien commun.

4

Je souhaite à la nation polonaise, à laquelle je suis liée par des liens de sang, de marcher vers un avenir nouveau, forte des expériences du passé, confiante grâce à la sagesse conquise pendant les dernières années et certaine que la collaboration solidaire de tous les citoyens lui permettra d'atteindre le but désiré.

Que Dieu bénisse le gouvernement de la République polonaise, et vous, Monsieur l'Ambassadeur, votre famille et vos collaborateurs dans la mission qui vous est confiée.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.29 p.8.

© Copyright 1990 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana